

Belmont, le 13 septembre 2022

**Préavis No 13/2022
au Conseil communal**

BUDGET 2023

TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE	4
2.1	Eléments particuliers	5
2.1.1	Contexte économique général	5
2.1.2	Menace de pénurie d'énergie	5
2.1.3	Nouveau règlement du personnel	5
3	CHARGES PAR NATURE	6
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel	6
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises	7
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	7
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements	7
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	8
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions	8
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	9
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes	9
4	EVOLUTION DES CHARGES PAR NATURE	10
5	RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	10
6	PRODUITS PAR NATURE	11
6.1	Centre par nature 40 – Impôts	11
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	13
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	13
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	13
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	13
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	13
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	14
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes	14
7	ÉVOLUTION DES PRODUITS PAR NATURE	15
8	RÉPARTITION DES PRODUITS PAR NATURE	15
9	INVESTISSEMENTS	16
10	AUTOFINANCEMENT	16
11	ENDETTEMENT	17
11.1	Effacement de la dette	18
12	CHARGES ET PRODUITS PAR SERVICE	19
12.1	Répartition des charges par service	20
12.1	Répartition des produits par service	20
13	RÉSULTAT	21
14	PROPOS CONCLUSIFS	22
15	CONCLUSIONS	23
16	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION	24
17	RAPPORT DE MADAME NATHALIE GREINER, SYNDIQUE	25

AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2023.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Selon qu'on est plutôt adepte du verre à moitié vide ou de celui à moitié plein, on s'inquiètera de voir à nouveau un budget déficitaire ou on se réjouira de constater une nette amélioration de celui-ci par rapport au budget 2022.

En effet, alors que le budget précédent annonçait un déficit de CHF 928'600.-, le budget 2023 annonce un déficit de « seulement » CHF 484'300.-.

La situation économique et politique actuelle aurait pu impacter plus fortement notre budget, mais nous avons quand même reçu une bonne nouvelle parmi les nombreuses prévisions alarmistes pour 2023 : les acomptes 2023 de la péréquation sont en baisse par rapport à 2022, baisse induite en partie par l'accord passé entre le Canton et l'UCV en 2021.

Au-delà des aspects liés à l'économie mondiale, 2023 sera impacté par des coûts liés à un grand chantier organisationnel initié par votre Municipalité et dont Madame la Syndique vous présente les grandes lignes en annexe.

Cette réorganisation interne est nécessaire et nous « profitons » de nombreux départs à la retraite ces prochains mois pour la mettre en œuvre.

Relevons pour finir que le capital de la Commune disponible au 1er janvier 2022 est suffisant pour couvrir les excédents de charges projetés dans les budgets 2022 et 2023. C'est pourquoi nous sommes confiants en vous présentant ce budget 2023, malgré le déficit projeté.

Les derniers exercices clôturés ont montré la bonne capacité des autorités communales à transformer des budgets déficitaires en résultats finaux positifs, grâce à une rigueur financière présente à tous les niveaux de l'administration communale.

2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2023 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 484'300.-**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2023	27'222'731.00	26'738'431.00	-484'300.00
Budget 2022	26'984'616.65	26'056'016.65	-928'600.00
Comptes 2021	28'938'497.49	29'146'396.36	207'898.87

Ce budget a été réalisé selon la méthode dite « base 0 », ne permettant aucun transfert depuis le précédent exercice. A l'instar des précédentes années, l'élaboration du budget a été réalisée à 100% par voie informatique, selon un flux « bottom-up ». Une attention toute particulière a été portée sur le bien-fondé des montants portés au budget, traduisant un nombre d'heures conséquent passées entre les responsables opérationnels et la Municipalité pour aboutir à un budget comprenant le meilleur compromis.

Dans la continuité des précédents exercices, le principe de calcul des charges, basé sur une moyenne étalée sur les 3 derniers exercices, a été largement utilisé. La même approche a été privilégiée pour les produits pérennes et comparables d'année en année. Les produits fiscaux ont également été calculés à l'aide de moyennes, mais pondérés selon leur année de réalisation (approche introduite dans le budget 2022 déjà).

De manière analogue aux exercices précédents, le présent document est accompagné d'un « Recueil des remarques au budget 2023 ». Ce dernier apporte une approche plus détaillée des comptes et de leur variation, laissant les éléments de contexte et l'analyse globale au présent préavis.

2.1 Eléments particuliers

2.1.1 Contexte économique général

L'année 2022 ne manque pas d'actualité d'envergure. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine insufflé un climat austère sur l'économie mondiale, déjà fragilisée par la pandémie de coronavirus. Dans ce contexte, l'année 2023 sera nécessairement touchée par les effets du conflit. En 2022 déjà, un niveau élevé d'inflation se mesure dans les pays européens, sur fond de pénurie de certaines denrées mais également la rupture des accords commerciaux portant sur les énergies fossiles.

Attentive à ce phénomène, la Municipalité a prêté une attention particulière à la construction de son budget pour traduire une image fidèle du contexte attendu, sans toutefois pouvoir en mesurer tous les aspects.

2.1.2 Menace de pénurie d'énergie

En complément du point précédent, la situation sur le plan énergétique annonce plusieurs défis majeurs pour les mois à venir. La Municipalité finalise actuellement son plan de continuité des activités (PCA) pour faire face aux divers scénarios évoqués par le Conseil fédéral. Après l'annonce des tarifs 2023 de l'électricité, la Municipalité a déjà tenu compte de ces hausses dans le budget de l'exercice à venir, mais ne saurait être exhaustive sur toutes les retombées financières et les conséquences d'un délestage électrique.

Naturellement, la Municipalité reste tributaire des décisions du Conseil fédéral et du canton sur ce sujet, mais s'engage à agir proactivement sur tous les domaines relevant de ses compétences.

2.1.3 Nouveau règlement du personnel

Selon le préavis 06/2022, le nouveau règlement du personnel entrera en force dès le 1^{er} janvier 2023. Avec lui, un train de mesures en faveur des collaborateurs est à considérer dès l'exercice 2023. Sans entrer dans les détails, le nouveau règlement prévoit entre autres la réduction du temps de travail de 42.5 à 40 heures par semaine, ainsi qu'une refonte de la grille salariale pour mieux refléter les différentes fonctions. L'entier du personnel a donc été colloqué dans cette nouvelle grille, sans baisse de revenu. Le positionnement du personnel dans cette grille a conduit à une légère augmentation des charges salariales. Ce point est abordé dans l'étude des charges par nature dans le présent document.

D'autres mesures auront un impact financier qui ne peut pas encore être évalué, comme l'octroi de congés spéciaux plus large qu'auparavant, et notamment en cas de paternité. Il est important de rappeler ici que le nouveau règlement a été élaboré en mode participatif avec des représentants du personnel afin de renforcer son acceptation et qu'il a été approuvé à l'unanimité par le vote du Conseil communal (2 juin 2022).

La Municipalité se réjouit du progrès amené par ce nouveau règlement.

3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature							
N°	Charges	Budget 2023	En %	Budget 2022	Diff. Bu 23/22	Comptes 2021	Comptes 2020
30	Autorités et personnel	6'461'570.00	23.74%	5'955'940.00	505'630.00	5'745'789.46	5'573'253.55
31	Biens, services, marchandises	5'547'956.00	20.38%	5'269'071.00	278'885.00	4'975'184.59	4'764'408.13
32	Intérêts passifs	513'900.00	1.89%	543'400.00	-29'500.00	551'180.98	582'633.32
33	Amortissements	1'432'770.00	5.26%	1'478'770.00	-46'000.00	2'255'170.47	2'859'170.98
35	Remboursements, participations	11'363'845.00	41.74%	11'667'665.00	-303'820.00	10'572'855.29	10'140'029.33
36	Aides et subventions	488'440.00	1.79%	497'060.00	-8'620.00	546'152.19	521'919.26
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	622'300.00	2.29%	548'050.65	74'249.35	2'569'002.86	1'353'342.35
39	Imputations internes	791'950.00	2.91%	1'024'660.00	-232'710.00	1'723'161.65	974'759.06
		27'222'731.00	100%	26'984'616.65	238'114.35	28'938'497.49	26'769'515.98

Puis détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées				
	Budget 2023		Budget 2022	Différence
Total des charges	27'222'731.00		26'984'616.65	238'114.35
./. Amortissements (33)	-1'432'770.00		-1'478'770.00	
./. Attributions au fonds (38)	-622'300.00		-548'050.65	
./. Imputations internes (39)	-791'950.00		-1'024'660.00	
Charges épurées	24'375'711.00		23'933'136.00	442'575.00

L'exercice 2023 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 238'114.35, ou à une augmentation de CHF 442'575.- de charges dites courantes par rapport au budget 2022.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Le budget 2023 montre une augmentation de 12.46% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2021, et une augmentation de CHF 505'630.- par rapport au budget de l'année précédente (soit 9.34%). Suite à l'arrivée du nouveau règlement, et de la grille salariale qui l'accompagne, chaque membre du personnel a été classé en fonction d'un cahier des charges et de son parcours. Cette opération, garantie sans baisse de revenu, contribue pour partie à l'augmentation constatée.

L'augmentation constatée dans cette nature s'explique également par la création de deux postes spécifiques à la nouvelle organisation, soit un poste de secrétariat à 60% pour la DJAS et un poste de chef-fe de service pour la DUD et la DTSI, ainsi que l'engagement d'un certain nombre de CDD, soutien temporaire nécessaire à la réorganisation.

Une augmentation des effectifs est par ailleurs constatée dans le personnel de l'UAPE, pour répondre à l'agrandissement de la capacité d'accueil (+25%).

Le tableau de la page suivante détaille les effectifs prévus.

Equivalent plein temps (EPT)				
Services	Budget 2023	Budget 2022	Effectif 2021	Effectif 2020
Greffe	2.40	1.80	1.80	2.40
DJAS	0.60	0.00	0.00	0.00
Contrôle des habitants/Bureau des étrangers	1.40	1.50	1.50	1.30
Bourse	3.20	3.50	3.50	2.75
RH	1.40	0.60	0.60	0.75
Service des infrastructures	6.30	5.45	5.45	4.95
Services extérieurs	4.40	4.40	4.40	4.40
Domaines	5.07	5.07	5.07	5.22
Organistes	0.20	0.20	0.20	0.10
Réfectoire et devoirs surveillés	1.62	1.11	1.11	1.18
CVE	13.85	13.65	12.39	11.14
UAPE	7.48	6.06	5.28	5.85
Total personnel fixe	47.92	43.34	41.30	40.04
Apprenti(e)s	4.00	4.00	4.00	5.00
Stagiaires	3.00	2.00	2.00	3.00
Total personnel EPT	54.92	49.34	47.30	48.04
Personnes physiques	79	71	67	69

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une augmentation de CHF 278'885.- est prévue dans cette nature (par rapport au budget 2022). La principale augmentation concerne les frais d'acquisition d'énergie, puis l'énergie elle-même (274'800.-). Comme abordé à la rubrique 2.1.2 « Menace de pénurie d'énergie », ces montants sont basés sur des estimations de la situation à venir.

Le solde de l'augmentation correspond à diverses variations positives et négatives d'importance mineure. Au niveau de l'acquisition de bien matériel, la Municipalité a analysé le besoin de chaque objet proposé au budget pour ne retenir que les éléments nécessaires.

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année à nouveau, une diminution des charges d'intérêt est prévue. Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de deux tranches d'emprunt opérées en 2022. Le taux moyen de notre endettement a également diminué grâce au remboursement intégral d'un emprunt de 2.5 millions, toujours en 2022.

Voir chapitre 11 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

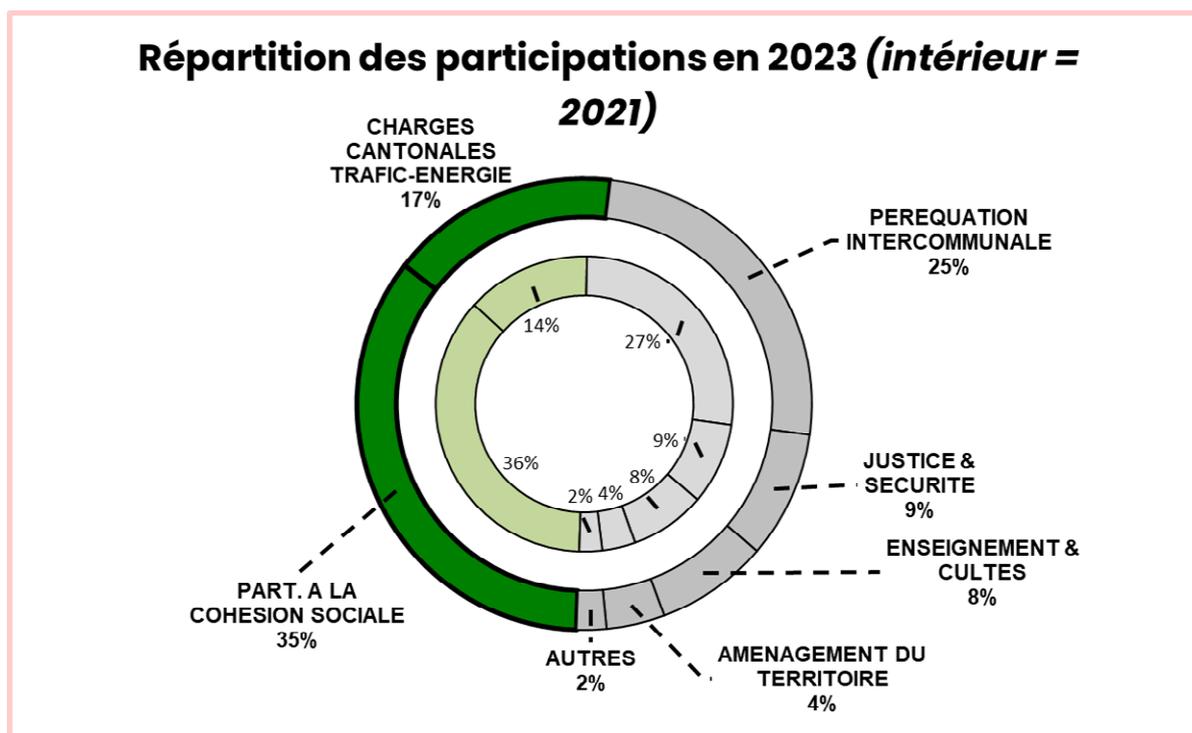
3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour l'exercice 2023, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La situation n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une diminution de CHF 303'820.-, une fois comparée au budget 2022. Elle s'explique par une diminution des acomptes annoncés par le canton pour la Participation à la cohésion sociale (PCS) pour CHF 536'550.-. Le solde de la différence s'explique par une augmentation de la participation au déficit des organismes de transports régionaux (CHF 218'100.-) puis enfin par des variations mineures sur d'autres postes.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique suivant détaille les charges par type et par attribution ;



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 41.8% du total des charges budgétisées en 2023, plus de la moitié sera reversée à des instances cantonales (52%, en vert dans le graphique).

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2024. Les acomptes 2023 sont basés sur les rendements d'impôts 2021, mais seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation 2023.

Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée par le canton et reçue le 29 septembre 2022, est intégrée au chapitre 16 « Fiche technique péréquation » de ce préavis.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente une diminution de CHF 8'620.-, comparativement au précédent budget. Elle s'explique en majeure partie une diminution de CHF 8'300.- du montant prévu en faveur du réseau des Accueillantes en milieu familial (AMF) concernant la commune de Belmont-sur-Lausanne.

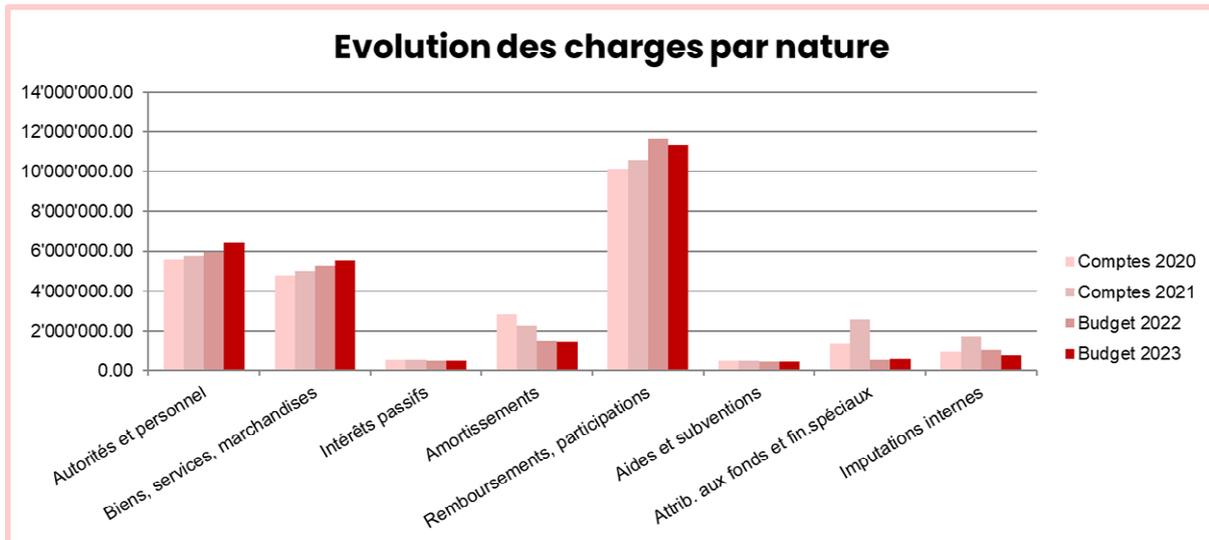
3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 74'249.35 (par rapport au budget 2022). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

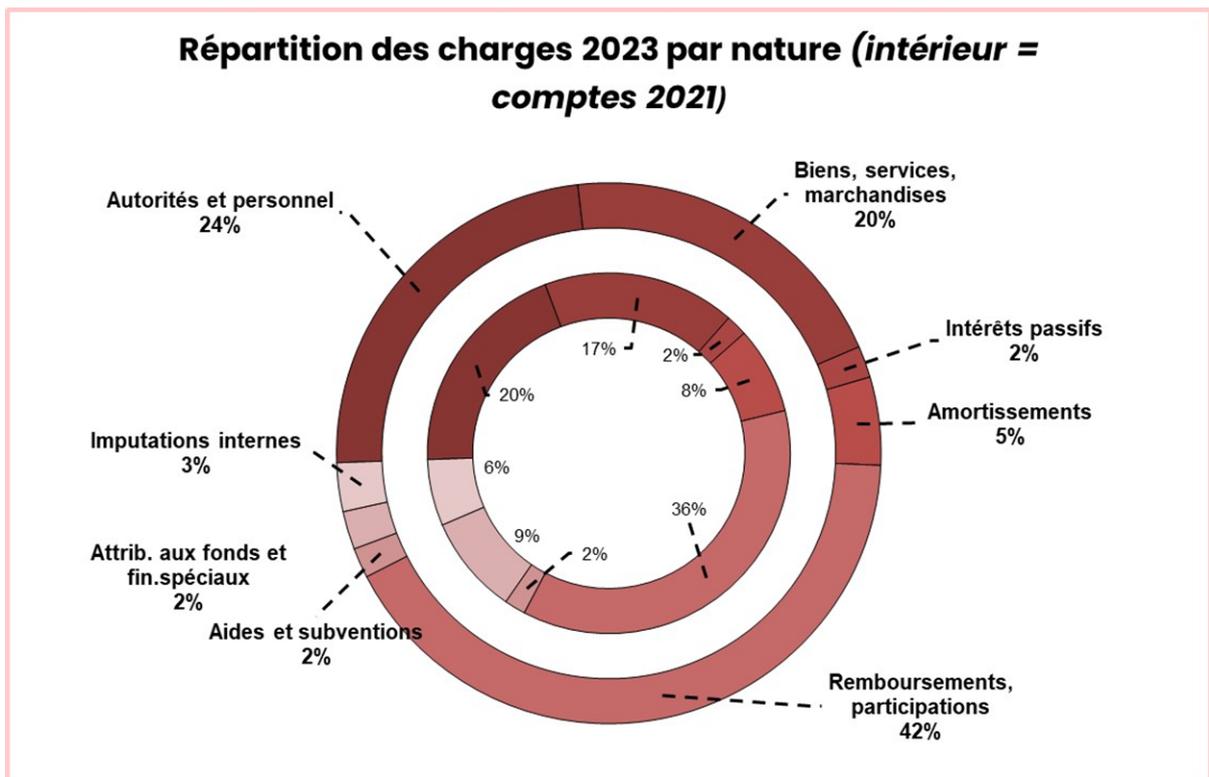
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2023. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

4 Evolution des charges par nature



5 Répartition des charges par nature



6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par nature							
N°	Produits	Budget 2023	En %	Budget 2022	Diff. Bu 23/22	Comptes 2021	Comptes 2020
40	Impôts	16'743'500.00	62.62%	16'117'650.00	625'850.00	16'987'903.85	17'128'471.75
41	Patentes, concessions	9'300.00	0.03%	5'200.00	4'100.00	14'572.70	1'722.05
42	Revenu du patrimoine	1'907'040.00	7.13%	1'835'340.00	71'700.00	1'762'315.14	1'817'268.88
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'126'350.00	19.17%	5'074'400.00	51'950.00	5'362'335.10	5'072'045.70
44	Participations à des recettes cantonales	454'000.00	1.70%	392'500.00	61'500.00	713'701.50	404'928.55
45	Participations et remboursements	891'230.00	3.33%	798'400.00	92'830.00	1'061'162.72	876'555.93
46	Autres part. et subventions	809'500.00	3.03%	684'500.00	125'000.00	708'437.00	730'500.75
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	5'561.00	0.02%	123'366.65	-117'805.65	812'806.70	263'263.31
49	Imputations internes	791'950.00	2.96%	1'024'660.00	-232'710.00	1'723'161.65	974'759.06
		26'738'431.00	100%	26'056'016.65	682'414.35	29'146'396.36	27'269'515.98

Puis détail de la variation nette des produits épurés, dits courants ;

Variation produits épurés				
	Budget 2023		Budget 2022	Différence
Total des produits	26'738'431.00		26'056'016.65	682'414.35
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-5'561.00		-123'366.65	
./. Imputations internes (49)	-791'950.00		-1'024'660.00	
Produits épurés	25'940'920.00		24'907'990.00	1'032'930.00

L'exercice 2023 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 682'414.35, ou une augmentation de CHF 1'032'930.- de produits dits « courants » par rapport au budget 2022.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

Cette nature présente une augmentation de CHF 625'850.- (par rapport au budget 2022). Cette augmentation s'explique par la hausse prévue des revenus d'impôts.

De manière analogue au précédent budget, nous avons appliqué une pondération différente aux éléments du calcul des impôts non conjoncturels, afin de tenir compte d'une tendance à la hausse des revenus constatée depuis 2020. Dans cette logique, nous avons donné un poids de 1 à l'exercice N-3 (soit 2019), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2020) et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2021). Dans le cas de l'impôt sur le revenu uniquement, cette moyenne pondérée a ensuite été ramenée au nombre d'habitants prévus pour 2022 (soit 3'913 habitants).

Avec cette manière de faire, fidèle aux pratiques instaurées les années précédentes, le budget tient compte d'une réalité conjoncturelle plus proche de celle considérée par le canton qui, pour rappel, utilise simplement les données de l'année clôturée précédente (2021) pour calibrer son budget préévalué.

Le tableau de la page suivante présente les différents produits d'impôts attendus.

Produits d'impôts					
N°	Produits	Budget 2023	Budget 2022	Diff. Bu 23/22	Comptes 2021
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-96'400.00	-139'000.00	42'600.00	-65'096.46
4001	Impôt sur le revenu	11'996'200.00	11'557'200.00	439'000.00	12'160'319.64
4002	Impôt sur la fortune	2'003'400.00	1'814'500.00	188'900.00	2'132'088.16
4003	Impôt à la source	133'800.00	223'200.00	-89'400.00	50'492.89
4004	Impôt spécial des étrangers	99'600.00	102'150.00	-2'550.00	69'140.90
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100'000.00	100'000.00	0.00	132'702.45
4012	Impôt sur le capital des sociétés	17'000.00	12'000.00	5'000.00	19'948.50
4013	Impôt compl. sur les immeubles	38'500.00	42'700.00	-4'200.00	35'196.15
	Total des impôts liés au coefficient	14'292'100.00	13'712'750.00	579'350.00	14'534'792.23
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	966'666.67	933'333.33	33'333.33	970'648.03
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'450'000.00	1'400'000.00	50'000.00	1'455'972.05
4040	Impôt sur droit de mutation	677'000.00	640'000.00	37'000.00	820'976.65
4050	Impôt sur les successions et donations	192'000.00	189'100.00	2'900.00	72'349.50
4061	Impôt sur les chiens	23'000.00	21'800.00	1'200.00	24'200.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	552.90
4090	Impôt récupéré après défalcation	13'000.00	15'000.00	-2'000.00	13'964.06
4101	Impôt sur les patentes	9'300.00	5'200.00	4'100.00	14'572.70
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	128'000.00	167'000.00	-39'000.00	128'313.67
4411	Impôt sur les gains immobiliers	454'000.00	392'500.00	61'500.00	713'701.50
4510	Compensation RFFA prévue	16'800.00	15'000.00	1'800.00	17'289.57
	Total général	17'255'200.00	16'558'350.00	696'850.00	17'796'684.83

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

Le tableau de la page suivante présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2017	3'662	192'798.00	52.65
2018	3'732	187'791.00	50.32
2019	3'773	187'775.00	49.77
2020	3'756	212'446.00	56.56
2021	3'871	215'436.00	55.65
2022 (prévisionnel)	3'913	215'429.00	55.05

La valeur du point d'impôt péréquatif prévisionnel 2022 est issue du fichier des acomptes péréquatifs **2023** remis par le canton. Pour rappel, ce fichier se base sur les produits d'impôts

constatés en **2021** dans nos comptes. Dans la mesure où notre approche budgétaire diffère de celle du canton, un écart est constaté entre le point d'impôts prévisionnel du canton et celui qui peut se calculer sur la base de nos états budgétés dans le tableau de la page 12.

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature montre une augmentation de CHF 71'700.-, par rapport au budget 2022. Celle-ci s'explique par une adaptation du budget sur le revenu des locations de compteur d'eau et d'électricité qui avait été sous-évalué dans les précédents exercices (CHF 108'100.- de plus). Le solde de la différence provient d'une baisse des revenus d'intérêts prévus sur les montants dus par les contribuables de l'impôt (CHF 41'500.-) et par des variations de moindres importances.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 51'950.00.- par rapport au précédent budget. Cette variation s'explique par plusieurs phénomènes. Premièrement, par une baisse des transferts d'investissements au bilan pour CHF 181'110.-, source de revenus comptables, puis par plusieurs augmentations attendues sur les produits issus de facturations diverses pour une valeur totale de CHF 233'060.-.

L'augmentation la plus notable porte sur les taxes liées à la vente d'énergie (CHF 118'000.-), lesquelles sont ensuite redistribuées aux organismes fédéraux concernés. Vient ensuite une augmentation de CHF 74'460.- liée aux prestations d'accueil des enfants. Le solde des variations restant comprend la somme de plusieurs fluctuations de moindre importance.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 61'500.- par rapport au budget 2022. Elle s'explique par une augmentation des impôts sur les gains immobiliers attendue pour un montant identique.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une augmentation de CHF 92'830.- est attendue dans les produits de cette nature (par rapport au budget 2022). Cette hausse s'explique par la variation du montant attendu sur le retour de la couche thématique par rapport au précédent budget. Ce produit est budgétisé à hauteur de CHF 816'122.-, avant arrondi, en 2023, alors qu'il se montait à CHF 726'400.- au budget 2022.

Le tableau de la page suivante illustre la situation ;

Couche thématique (selon acomptes VD)		
	Budget 2023	Budget 2022
Routes (selon comptes 2021)	1'158'158	1'184'676
Transports publics (selon comptes 2021)	1'429'696	1'255'890
Transports scolaires (selon comptes 2021)	223'738	227'149
Total routes et transports	2'811'592	2'667'715
./. Seuil (8*pt d'impôt)	-1'723'429	-1'699'192
Dépassement considéré	1'088'163	968'523
Au taux de 75% en 2023 / 75% en 2022	816'122	726'392
Point d'impôt selon acomptes VD	215'429	212'399

Le solde de la différence provient de variations de moindre importance.

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Une augmentation de CHF 125'000.- est prévue durant l'exercice, par rapport au budget de l'année 2022. Cette hausse s'explique par une augmentation des subventions attendues de la FAJE, équivalentes dès 2023 au 32% de la masse salariale du personnel pédagogique des structures d'accueil (voir chapitre 3.1). Elles ont été budgétisées à hauteur de CHF 745'500.- en 2023 pour respectivement CHF 661'600.- en 2022 (différence de CHF 83'000.-). A cette différence s'ajoute encore une subvention attendue de CHF 36'000.- en provenance de l'OFAS (Office fédéral des assurance sociales) pour l'élargissement de la capacité d'accueil de notre UAPE. Le solde résultant tient à des variations mineures.

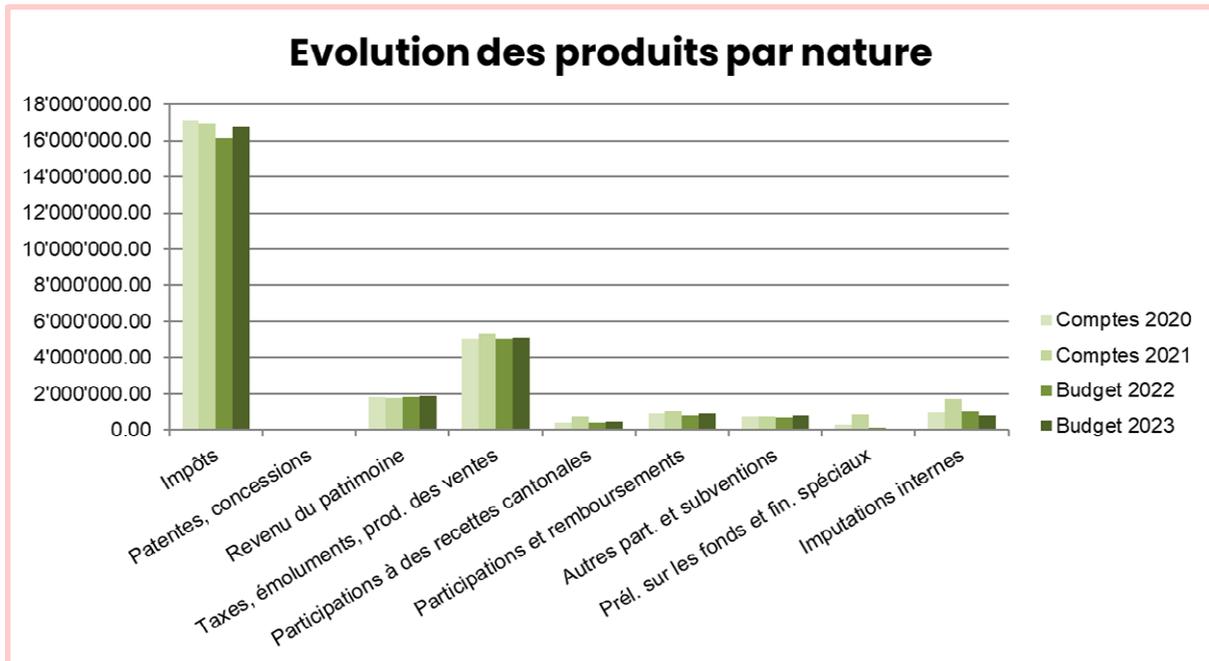
6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une diminution de CHF 117'805.65 par rapport au budget 2022. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (Eclairage, Eau ou Electricité).

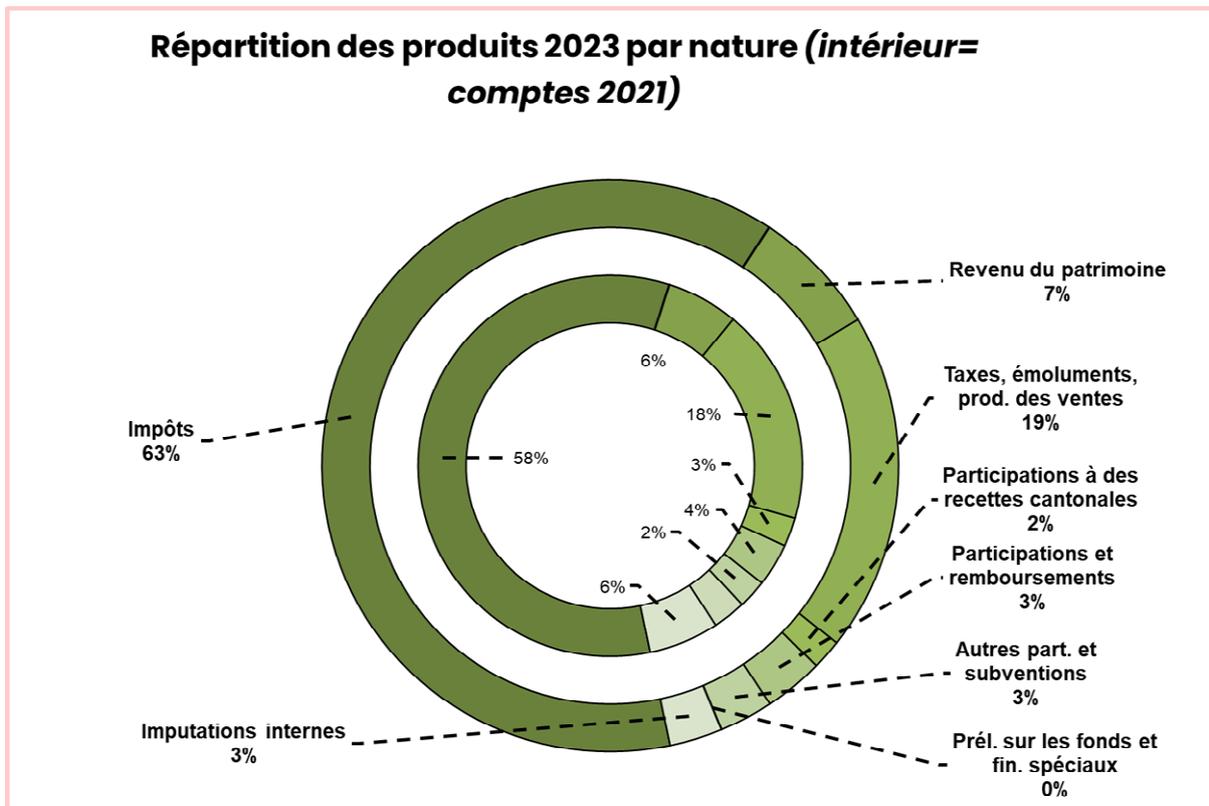
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2023. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en charges. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

7 Évolution des produits par nature



8 Répartition des produits par nature



9 Investissements

Divers investissements sont prévus durant l'exercice 2023, notamment ;

Investissements	
Objet	Montant
Tableaux interactifs pour salles de classe*	30'000.00
Extensions des réseaux (eaux, électricité, épuration)*	294'000.00
Préavis 04/2021 - Burennoz/Chaffeises (solde)	1'000'000.00
Préavis 04/2022 - Modernisation éclairage public	300'000.00
Préavis 05/2022 - Remplacement véhicule "Aebi"	200'000.00
Aménagement arrêts bus (selon PI)	150'000.00
Réaménagement places de jeux existantes (selon PI)	100'000.00
<i>*charge et transfert au bilan déjà dans le budget 2023</i>	2'074'000.00

Conformément au tableau qui précède, un montant de CHF 2'074'000.- est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir chapitre 10 « Autofinancement »).

Les montants sont exprimés à titre estimatif et ne pourront être arrêtés qu'au moment de l'étude des frais à engager.

10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 1'457'009.-**. Pour 2022, il était prévu un montant CHF 821'654.-.

Autofinancement				
	Budget 2023	Budget 2022	Diff. Bu 23/22	Comptes 2021
Excédent de revenus ou charges	-484'300.00	-928'600.00	444'300.00	207'898.87
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)*	1'324'570.00	1'325'570.00	-1'000.00	2'160'528.99
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	622'300.00	548'050.65	74'249.35	2'569'002.86
Imputations internes (39)	791'950.00	1'024'660.00	-232'710.00	1'723'161.65
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-5'561.00	-123'366.65	117'805.65	-812'806.70
Imputations internes (49)	-791'950.00	-1'024'660.00	232'710.00	-1'723'161.65
	1'457'009.00	821'654.00	635'355.00	4'124'624.02

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie demandé par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En revanche, la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 2'074'000.- (voir chapitre 9 « Investissements »). Dans cette configuration, la commune devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

Cette situation était prévue, étant donné les travaux nécessaires à la réfection de la route Burenz/Chaffeises, représentant à eux seuls un investissement de CHF 4'860'000.- échelonnés sur les années 2021 à 2023.

La commune a profité d'une marge d'autofinancement supérieure aux attentes en 2020 et 2021, mais présente un budget prévisionnel déficitaire. Sans durée dans le temps, cette situation n'est pas critique, mais elle nécessite une surveillance sur les exercices à venir pour assurer que la commune bénéficie des ressources utiles à son fonctionnement.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2023 Budget (méthode Etat VD)	1'457'009.00	2'074'000.00	70.3%
2022 Budget (méthode Etat VD)	821'654.00	3'245'110.00	25.3%
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)*	4'124'624.02	2'202'796.40	187.2%
Moyenne	2'865'355.63	1'581'386.77	181.19%

Comme le présente le tableau ci-dessus, le degré de couverture des investissements sera inférieur à 100% pour l'exercice à venir. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 181.13% pour six exercices (y compris les prévisions 2022 et 2023). Cette approche permet d'amoinrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). Cette appréciation par une moyenne reste trop sensible à la volatilité des résultats. Notons alors que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements durant tous les précédents exercices clôturés sous revue.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2022 est de CHF 25'670'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 28'465'000.- au 31.12.2021. Son évolution en 2023 devrait permettre de le ramener à **CHF 25'375'000.-**, après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.- et CHF 120'000.- (voir tableau ci-après).

Pour mémoire, le plafond validé pour la législature 2021 à 2026 a été fixé à **CHF 41'000'000.-**.

Le tableau suivant dresse la situation prévue :

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.23	Débit	Crédit	31.12.2023
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	150'150.00	5'250'000.00	175'000.00	0.00	5'075'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	131'472.00	4'920'000.00	120'000.00	0.00	4'800'000.00
9221.49.00	BCV - 7 MIOS - 1.66% - 14-24	116'200.00	7'000'000.00	0.00	0.00	7'000'000.00
9221.54.00	POSTFINANCE - 1M - 0.25% - 20 - 26	2'500.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9221.52.00	BCV - 5 MIOS - 0.89% - 17-25	44'500.00	5'000'000.00	0.00	0.00	5'000'000.00
9222.53.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.0 MIO - 0.1% - 19-25	1'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
	Total	478'822.00	25'670'000.00	295'000.00	0.00	25'375'000.00

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants. Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles au 31.12.2023 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera proposé dans le préavis de la clôture des comptes 2022.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées au chapitre précédent, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de l'**endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2023 ;

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{25'375'000.00}{1'457'009.00} = \mathbf{17.42 \text{ années}}$$

Ce dernier nous apprend que **la commune mettrait moins de 20 ans** à rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement, le principe d'équité intergénérationnelle serait alors respecté. Ce principe, qui fixe la durée d'une génération à 30 ans, permet de mesurer la charge léguée au futur. Naturellement, la forte variation de la marge d'autofinancement rend la valeur de ce ratio moins fiable. Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.

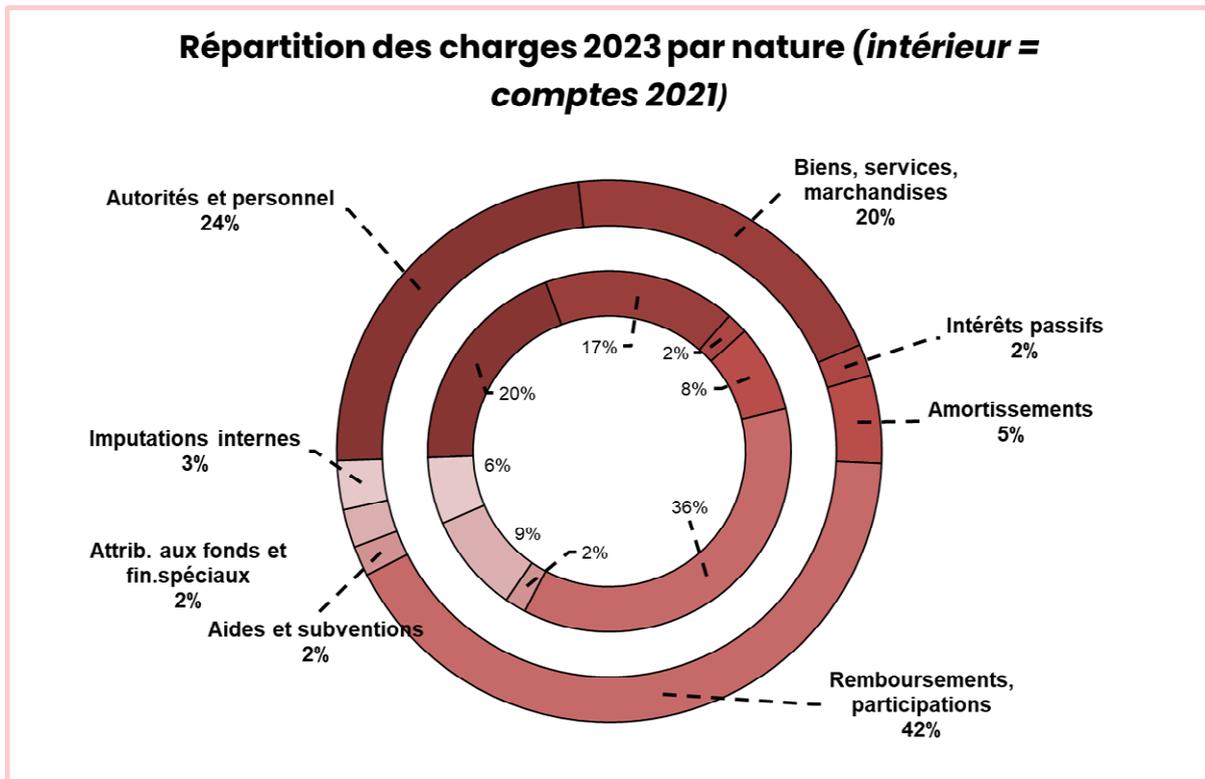
12 Charges et produits par service

Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

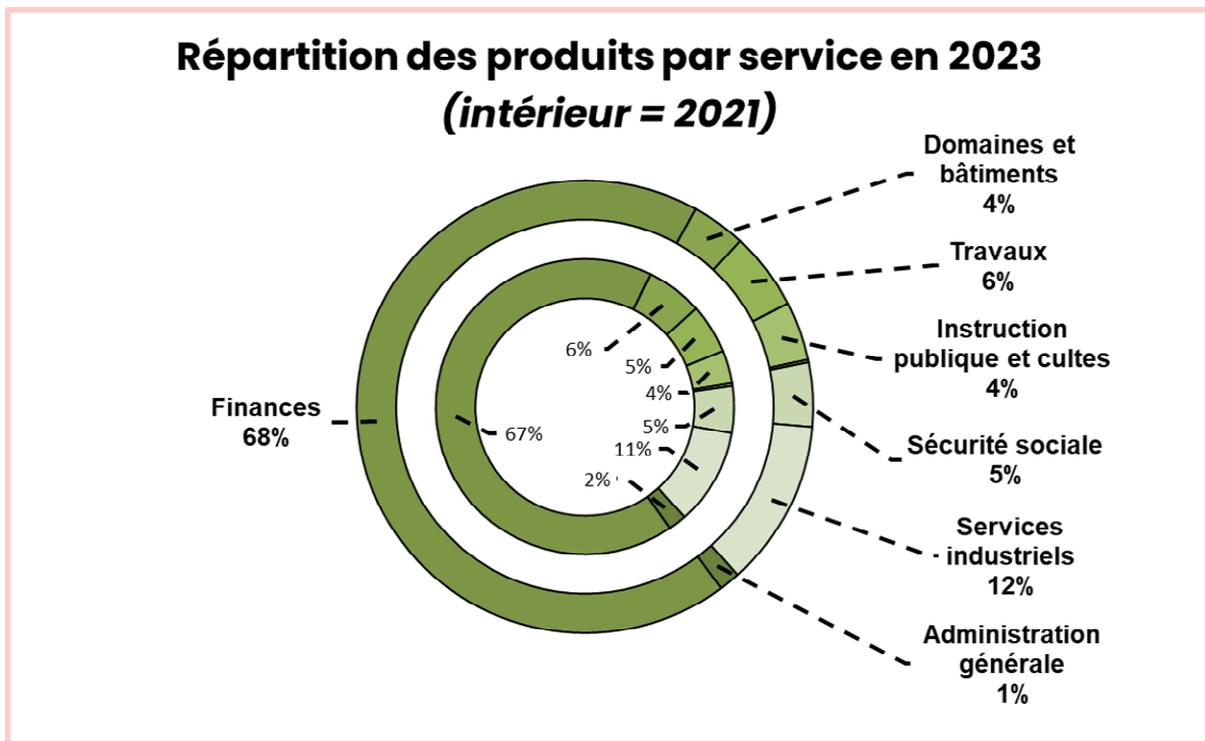
Charges et produits par service			Budget 2023			Budget 2022		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent	
1.00	Administration générale	6'736'370.00	398'600.00	-6'337'770.00	6'125'960.00	452'010.00	-5'673'950.00	
2.00	Finances	3'593'580.00	18'249'030.00	14'655'450.00	3'687'420.00	17'723'350.00	14'035'930.00	
3.00	Domaines et bâtiments	1'414'865.00	1'025'340.00	-389'525.00	1'565'370.00	1'026'240.00	-539'130.00	
4.00	Travaux	2'241'505.00	1'477'750.00	-763'755.00	2'128'250.00	1'436'550.00	-691'700.00	
5.00	Instruction publique et cultes	2'742'210.00	1'121'400.00	-1'620'810.00	2'491'130.00	936'200.00	-1'554'930.00	
6.00	Police	1'107'030.00	52'800.00	-1'054'230.00	1'090'960.00	61'800.00	-1'029'160.00	
7.00	Sécurité sociale	6'193'960.00	1'220'300.00	-4'973'660.00	6'679'500.00	1'203'840.00	-5'475'660.00	
8.00	Services industriels	3'193'211.00	3'193'211.00	0.00	3'216'026.65	3'216'026.65	0.00	
				-484'300.00			-928'600.00	

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le·la lecteur·rice est invité·e à se référer au recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service



12.1 Répartition des produits par service



13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice 2023 se monte à CHF 484'300.-. Son impact est illustré par le tableau suivant ;

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2022	2'148'907.96
./. Prélèvement du déficit 2022 budgétisé	-928'600.00
Solde estimé Capital au 31.12.2022	1'220'307.96
./. Prélèvement du déficit 2023 budgétisé	-484'300.00
Solde estimé Capital au 31.12.2023	736'007.96

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent au compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2022 pouvant différer des prévisions).

16 Fiche technique péréquation

Belmont-sur-Lausanne

Acomptes 2023 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3871

N° OFS : 5581

Taux : 72

Valeur du point d'impôt péréquatif : 215429

Participation à la cohésion sociale

Prélèvements conjoncturels

Droits de mutation, gains immobiliers et successions

803'514

Impôt des frontaliers

2'842

806'356

815'149

Ecrêtage

Ecrêtage en points d'impôt: 1.54

430'282

592'206

Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage

Solde en points d'impôt: 12.7

Montant à charge de la commune

2'735'246

3'101'076

Total de la participation à la cohésion sociale

3'971'884

4'508'431

Péréquation directe

Compensation population

- 1'301'079

-1'193'318

Compensation solidarité

-

Compensation dépenses thématiques

Transports

- 816'122

Forêts

- - 816'122

-726'392

Plafonds

Effort

-

Aide

-

Taux

-

Alimentation de la péréquation directe

4'153'052

4'068'781

Total net de la péréquation directe

2'035'851

2'149'071

Facture policière

Facturation aux communes délégatrices

-

Répartition du solde de la facture

264'022

264'022

274'708

Total de la facture policière

264'022

274'708

Total péréquation et factures cantonales

Total net

6'271'757

6'932'210

14 Propos conclusifs

La construction du budget 2023 rime avec incertitude au sujet de la crise énergétique que traverse notre pays, et celui de nos voisins. De même, le conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine insufflé un climat austère tant pour le moral que l'économie mondiale.

Dans un contexte d'inflation déjà important, les tarifs de nombreuses sources d'approvisionnement pourraient également prendre l'ascenseur. Au travers du présent budget, La Municipalité se prépare à affronter une hausse substantielle de ses frais d'acquisition d'énergie, au même titre que la population elle-même. Les éléments présentés sont le résultat d'analyses pointues, mais également d'estimation face à un avenir incertain. Naturellement, la Municipalité n'a pas dérogé à sa rigueur habituelle quant à la pertinence des objets portés dans son budget.

Afin d'accompagner la réorganisation des directions de la commune et assurer un service en faveur de la population, un renforcement des équipes en place traduit une hausse des charges salariales de l'exercice à venir. Ce phénomène s'explique aussi par l'introduction de la nouvelle grille salariale qui accompagne le règlement du personnel récemment remanié et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 484'300.-. Une amélioration continue de nos produits fiscaux, constatée depuis l'exercice 2020 déjà, contribue à l'amélioration du résultat attendu en comparaison au précédent budget. Pour rappel, Un déficit de CHF 928'600.- est prévu au budget de l'exercice 2022. Une diminution importante des acomptes de charges péréquatives est également observée dans l'exercice à venir.

Sous réserve d'un résultat 2022 conforme aux prévisions (CHF 928'600.- d'excédent de charges), le déficit du budget 2023 pourra être absorbé par le compte capital. La Municipalité observe l'évolution de la situation financière de la commune et tiendra compte du contexte économique volatile dans lequel l'Europe évolue actuellement. La situation dramatique des conflits entre l'Ukraine et la Russie, couplée à la crise énergétique, aura certainement des effets non prédictibles sur notre fonctionnement et le pouvoir d'achat des citoyen·ne·s suisse. Le résultat effectif de l'année 2022 apportera déjà un signal fort sur l'avenir de notre santé économique qui se déroulera, espérons-le, dans un climat de paix.

15 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N 13/2022 du 13 septembre 2022 « Budget 2023 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget communal pour l'exercice 2023, tel que présenté.

Le Municipal des finances
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique  La Secrétaire 
Nathalie Greiner  Isabelle Fogoz

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation
Rapport de Madame Nathalie Greiner, Syndique

documents à part : Budget 2023
Recueil des remarques

17 Rapport de Madame Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'administration générale & de la Sécurité publique

Annexe au préavis sur le budget 2023 / Autorités et personnel

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Commissionnaires,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors du changement de syndication en été 2020, la syndique soussignée a d'emblée informé le Conseil communal que le personnel et les ressources humaines dans leur ensemble était une priorité de la Municipalité.

Dès la nouvelle législature, la Municipalité a donné un signal clair de vouloir se désengager de l'opérationnel, en vous proposant de passer les indemnités du collège au forfait et en créant 5 directions, englobant chacune les dicastères et services rattachés.

Ce remaniement a permis d'avoir un organigramme général et politique lisible et précis pour chaque service et d'entamer un travail en profondeur qui a nécessité de multiples séances de travail - toujours en mode participatif Municipalité/services - afin de connaître les tâches de chacune et chacun, les chiffrer en temps, mettre en évidence les problématiques rencontrées au quotidien, les besoins de chaque service et de son – sa Municipal-e, les ajustement et changements à faire.

Ces processus nous ont amené à une réorganisation réfléchi et cohérente, en anticipation des nombreux départs à la retraite qui interviendront à fin 2022 (Mmes Forestier et Mulhaupt et M. Gamboni), début 2023 (Mme Fogoz) et 2024 (M. Burri).

Par ailleurs, les exigences de la Municipalité quant aux compétences métier du personnel, le rythme de travail et le pilotage de nombreux projets durant cette législature (GED, archives, services en ligne, RH, communication, échanges-écoute avec nos citoyens) nécessitent des compétences et ressources supplémentaires pour permettre au collège municipal de se retirer sereinement et progressivement de l'opérationnel d'ici à 2026, année de renouvellement des autorités communales.

En parallèle, la révision du règlement du personnel a nécessité une année de travail sur le mode participatif (Groupe de travail du personnel/RH – Groupe de travail politique (Municipalité) – Groupe de travail juridique) pour aboutir au préavis que votre conseil a accepté.

Dans le fonctionnement actuel, le collège municipal est directement impliqué et engagé quotidiennement dans l'opérationnel, ce qui induit une charge de travail non négligeable, freine le travail politique et surtout surcharge notre mandat d'élu de milice.

La démission de notre collègue Madame Sandrine Rainotte, après une année seulement au sein de la Municipalité, en est le constat malheureux, n'étant plus en mesure de mener de front son activité professionnelle et son mandat politique (estimé et indemnisé à 40%), sans atteinte à sa santé, avec des semaines de travail allant au-delà du raisonnable, week-end compris.

En novembre prochain, 26 communes ont annoncé des élections complémentaires suite à des démissions pour raisons de santé et/ou de non compatibilité d'un mandat d'élu avec une vie professionnelle. Idem pour les élections complémentaires de septembre dernier. Il arrive aussi, parfois, que la motivation ne soit plus là et que la charge mentale ainsi que l'engagement de chaque instant que requiert la fonction ne soit plus possible tant pour l'individu que la famille. Ne l'oublions pas : nos mandats sont des CDD qui peuvent être reconduits...ou pas !

Quel que soit l'élu·e qui arrive ou qui part, notre administration doit être à même de bien fonctionner, sereinement, et ce sont nos collaboratrices et collaborateurs qui sont les garants du « savoir » et de la continuité des activités. La Municipalité doit absolument pouvoir s'appuyer sur les équipes en place pour prendre ses décisions, et mener à bien les missions qui sont les siennes dans l'exercice de son mandat.

Mieux comprendre c'est aussi mieux anticiper. D'ici à la fin de législature nous aurons atteint la taille dite « critique » des 4'000 habitant·e·s. Si notre population a doublé en 20 ans, les tâches ont augmenté elles de manière exponentielle, se sont complexifiées et notre position péri-urbaine engage la Municipalité dans un grand nombre d'associations, projets et politique inter-communales qui demande une implication forte des élus et une vision stratégique et politique transverse.

Dès lors, comme expliqué à la page 6 du présent préavis sur le budget 2023 deux postes sont créés : l'un en qualité de Chef de service des infrastructures qui aura la responsabilité conjointe de la DTSI et de la DUD et l'autre à la DJAS qui n'a actuellement pas d'assistantat-secrétariat propre. En parallèle, trois CDD viennent en renfort aux RH, aux Finances et au Greffe municipal pour participer à la mise en place de projets en cours et à venir et en appui à la réorganisation et transfert de tâches.

Nos structures pré et parascolaires ont dû également augmenter leurs prestations pour être à même de répondre au besoin de nos familles. Pour ce faire, 29 places supplémentaires ont été créées : 5 au CVE et 24 à l'UAPE.

Dans le même temps, les engagements pris dans notre programme de législature de diminution de la dette et de maîtrise des charges qui peuvent l'être sont parfaitement en ligne avec l'élaboration du budget.

Je l'ai souvent dit et le pense sincèrement : le Conseil et la Municipalité font équipe, où chacune et chacun a sa place et joue son rôle, mais c'est en partenariat seulement que nos ambitions et nos projets peuvent se réaliser pour le bien de notre commune.

En vous remerciant de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique